

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – Saison 2026-2027

Objet :

Les cours de Pilates sont dispensés par Aude Spindler, masseur-kinésithérapeute DE.

Les cours de Pilates dont le jour, l'horaire et la durée sont inscrits sur le formulaire d'inscription sont dispensés en groupe de 4 participants minimum et un maximum de 9 participants.

Les cours ont lieu au cabinet Océan Santé, sur le plateau technique, situé 5 rue du pourquoi pas – 56670 Riantec.

Inscriptions :

Les inscriptions se font directement auprès de Aude Spindler après avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

L'abonnement retenu (annuel, carte de 10 ou 20 séances) permettent un cours par semaine. Ces abonnements sont prioritaires aux cours à l'unité. Exceptionnellement un deuxième cours peut être réservé en cas de récupération et selon les places disponibles.

Il n'y a pas de cours une semaine par période de vacances scolaires de septembre à juin et 5 à 6 semaines pendant les vacances d'été.

Les inscriptions sont validées sous réserve du paiement intégral de l'abonnement retenu et sous réserve d'avoir rempli un questionnaire de santé et le cas échéant fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Pilates.

La saison 2026 – 2027 débute le lundi 7 septembre 2025 et se termine le vendredi 30 juillet 2026.

Tarifs et modalités :

Aucune modification, interruption ou remboursement de l'abonnement ne pourra être opéré après sa souscription en dehors de cas de force majeure (problème de santé créant une inaptitude définitive à pratiquer le Pilates avec production d'un certificat médical obligatoire).

La non-utilisation temporaire ou définitive de l'abonnement, pour quelques raisons que ce soit, ne donne droit à aucun remboursement, suspension ou report.

Le règlement intégral de l'abonnement s'effectue dès l'inscription selon les modalités indiquées sur la fiche d'inscription et selon les tarifs suivants :

- Forfait annuel : 400€ (un minimum de 38 cours sera assuré)
- Carte de 20 séances : 240€
- Carte de 10 séances : 125€
- Séance à l'unité : 14€

L'échelonnement des paiements est une condition préférentielle qui ne permet en aucun cas l'arrêt des encaissements.

Les abonnements annuels et par carte sont prioritaires aux séances à l'unité ou découverte. Si une personne s'inscrit, même en cours d'année, sur un horaire fixe avec une carte, sa place est réservée et elle est prioritaire même si une personne qui vient occasionnellement avec des séances à l'unité venait à cet horaire-là auparavant.

Les places dans les cours étant limitées, je vous remercie de prévenir dès que possible de votre absence.

Il n'y aura pas de cours le mardi 15 septembre, le jeudi 17 septembre, le vendredi 2 octobre, les jeudi 8 et 15 octobre, la semaine du 19 octobre, les 9-10-11 novembre (férié), du 21 décembre au 1^{er} janvier, le 29 mars (lundi de Pâques), le 06 mai (férié) et le 07 mai, le 17 mai (férié), ainsi qu'une semaine aux vacances de février et à celles d'avril (à définir). D'autres dates pourront être supprimées en cas de formation professionnelle (délai de prévenance de 6 semaines minimum). Les cours qui auraient du avoir lieu sur des jours fériés ou des jours de formation professionnelle pourront être récupérés sur d'autres dates en fonction des disponibilités.

Responsabilités :

La méthode Pilates est sans danger mais, comme toute forme d'exercice physique, il est indispensable de s'assurer auprès de votre médecin que votre état de santé est compatible avec la pratique de cette activité

(répondre au questionnaire de santé ou, le cas échéant, production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Pilates). L'intervenant n'accepte aucune responsabilité en cas de blessures dues à la participation à un cours si votre médecin vous a déconseillé ces exercices, ou si vous n'avez pas respecté les règles de sécurité ou les instructions techniques.

Le client s'engage à suivre les consignes données par l'intervenant tant en matière d'hygiène que de sécurité.

L'usage d'une serviette sur les tapis de sol est obligatoire.

Aude Spindler est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et professionnelle. Les responsabilités de Aude Spindler ou du cabinet Océan Santé ne pourront être recherchées en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes données.

Le client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations, mais aussi le couvrant pour sa propre intégrité physique.

Confidentialité et données personnelles :

Les informations communiquées par le client lors de l'inscription sont maintenues confidentielles. Elles permettent un suivi des réservations et l'envoi d'informations émanant exclusivement de Aude Spindler.

Coordonnées :

Aude Spindler

Cabinet Océan Santé

5 rue du Pourquoi Pas

56670 Riantec

Tel. : 07.68.45.23.46

<https://www.aude-spindler-masseur-kinésithérapeute-osteopathe.fr>

Doctolib : Aude Spindler

Formulaire d'inscription au cours de Pilates

2026/2027

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Date de naissance :		Téléphone :	
Mail :			
Lundi 12h-13h ☐	Mardi 12h30-13h30 ☐	Jeudi 12h30-13h30 ☐	Vendredi 13h-14h ☐
L'abonnement annuel permet la pratique <u>d'une heure par semaine</u> Cartes de 10 et 20 séances : cours <u>uniquement sur réservation</u> Séance découverte offerte Pas de cours si moins de 4 inscrits – maximum 8 participants La saison démarre le 8 septembre 2026 et se termine le 31 juillet 2027			
Abonnement annuel 400€ ☐		Carte 20 séances 240€ ☐	
A l'unité 14€ ☐		Carte 10 séances 125€ ☐	

Je soussigné(e)

- Déclare avoir lu et approuvé les conditions générales au verso.
- Reconnaît avoir reçu le planning des cours (incluant les jours fériés, les formations et vacances scolaires).
- Effectue le règlement complet de mon abonnement :
 - Par chèque (possibilité de fractionner en plusieurs chèques qui seront à donner dès l'inscription et seront encaissés progressivement)
 - Carte de 10 séances : jusqu'à 2 chèques encaissés à 1 mois d'intervalle
 - Carte de 20 séances : jusqu'à 4 chèques encaissés à 1 mois d'intervalle
 - Abonnement annuel : jusqu'à 10 chèques encaissés mensuellement entre septembre et juin)
 - Cours à l'unité 14€ (en fonction des places disponibles, les forfaits annuels et cartes étant prioritaires)
 - En espèce (paiement intégral dès l'inscription)

Signature et date du client	Signature et cachet Aude Spindler – Masseur-kinésithérapeute
-----------------------------	---